MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

CABINET

N° 0472 /MFBPP-CAB

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Brazzaville, le 13 JUIL 2022

Le Ministre

A

Monsieur l'Associé
Cabinet Ernst &Young
Brazzaville

COPIE

Objet : *rapport de rapprochement des comptes de l'industrie pétrolière*

Monsieur l'Associé,

C'est avec un intérêt particulier que mes services ont lu votre rapport de procédures convenues relatives au rapprochement des comptes de l'industrie pétrolière de la période du 1er janvier au 31 mars 2022.

Je vous remercie de sa production dans le respect de la date qui constitue un des repères structurels du programme que notre pays a conclu, en janvier 2022 avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Je prends note des observations résultant de vos travaux et vous rassure du suivi avec diligence de chacune d'elles. D'ailleurs, certaines observations ont déjà été traitées comme vous avez pu vous en rendre compte.

Cependant, je tiens à vous apporter les précisions ci-après sur votre rapport :

- De la production pétrolière du premier trimestre 2022

Je vous fais observer que la production pétrolière n'est pas mentionnée dans votre rapport. Je vous informe que suivant les statistiques reçues des services du Ministre des hydrocarbures, la production pétrolière du 1er janvier au 31 mars 2022 s'est établie à 24 140 636 barils pour toutes les qualités de pétrole brut ainsi que le butane et le propane.

A cette production de pétrole brut, il faut ajouter une production gazière de 215 225 kilo standards mètre cube extraite des champs Nene Banga et Litchenjili. Il sied de préciser que le gaz ne donne pas lieu à un bilan matière du même genre que le pétrole liquide. Cependant, les services du Gouvernement vont trouver le format adéquat qui vous permettra d'être rassuré sur le suivi des quantités cédées ou injectées dans les gisements pétroliers.

- Des Droits en numéraire encaissés

Bien vouloir prendre en compte les commentaires ci-après :

- Congorep

Le rapport indique des écarts sur encaissements relatifs aux paiements de Congorep des mois de janvier, février et mars 2022 représentant respectivement FCFA 95 343 583, FCFA 82 695 978 et FCFA 85 195 864, tous en défaveur de l'Etat congolais. Je vous informe que s'agissant du permis Likouala, chaque membre du groupe contracteur s'acquitte de sa quote-part de PID et redevance minière proportionnelle sur les quantités d'huile autoconsommées. En réalité, la différence constatée correspond à la quote-part d'Eni Congo qui a été payé comme vous l'avez constaté dans les travaux relatifs aux paiements d'Eni Congo.

- Perenco Congo SA

Les écarts sur encaissements significatifs mentionnés dans votre rapport, relatifs aux paiements en numéraire de Perenco au cours des mois de janvier et mars 2022, représentent respectivement FCFA 9 938 850 en défaveur de l'Etat et FCFA 43 769 134 en faveur de l'Etat. Pour votre information, l'écart du mois de janvier est consécutif à une erreur sur le montant transféré relatif à la fiscalité du permis KLL II. L'opérateur a d'ailleurs procédé aux ajustements nécessaires dès que les prix définitifs ont été fixés, ce qui explique en partie l'écart en faveur de l'Etat noté au mois de mars. Il en est de même des autres écarts qui sont issus des prix que les sociétés régularisent ultérieurement, une fois les prix fixés.

- Chevron verseas Ltd

Un écart d'encaissement significatif de FCFA 97 728 291 au mois de janvier 2022 en défaveur de l'Etat a été mentionné dans votre rapport. Il s'agit d'un mauvais rapprochement par vos soins. En effet, le paiement de 420 820 647 qui a été rapproché correspond à la fiscalité du mois de décembre 2021 et, d'ailleurs, ce montant est repris dans le tableau des encaissements hors période présenté dans votre rapport. Sur le relevé du Trésor mis à votre disposition, il existe des montants de FCFA 517 398 986 et de FCFA 5 911 183 constatés le 23 février 2022 qui se rapportent respectivement à la PID et la redevance minière proportionnelle sur les autoconsommations du champ Moho Bilondo, payés par Chevron qu'il convenait de rapprocher à vos calculs.

Je vous informe que mes services procèdent à des conciliations et vérifications nécessaires pour les autres observations pour lesquelles je n'ai pas fait de commentaire dans la présente lettre.

Recevez, Monsieur l'Associé, mes meilleures salutations.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
République du Congo
Le Ministre

Ragnibert Roger ANDELY